



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de € 597.829.650
Siège social : 2, rue de la Mare-Neuve - 91000 Evry - 602 036 444 RCS Evry

AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS A OPTIONS DE CONVERSION ET/OU D'ECHANGE

**OCEANE 1 % MAI 2002/JANVIER 2007
émises le 3 mai 2002**

**OCEANE 1,75 % OCTOBRE 2003/JANVIER 2008
émises le 24 octobre 2003**

Les porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange (les "OCEANE") 1 % mai 2002/janvier 2007 émises le 3 mai 2002 (code ISIN FR0000180192) et 1,75 % octobre 2003/janvier 2008 émises le 24 octobre 2003 (code ISIN FR0010026765) sont informés que, dans la perspective d'une opération financière, le droit d'attribution d'actions attaché aux OCEANE sera suspendu pour une durée maximale de trois mois à compter du 8 juillet 2004.

L'attention des porteurs d'OCEANE est attirée sur le fait que, conformément aux contrats d'émission,

- tout exercice du droit à l'attribution d'actions intervenant au plus tard le 30 juin 2004 donnera lieu à la livraison d'actions le 7^e jour ouvré qui suit le 30 juin 2004 ;
- tout exercice du droit à l'attribution d'actions intervenant entre le 1^{er} juillet 2004 et le 7 juillet inclus 2004 donnera lieu à la livraison d'actions le 7^e jour ouvré qui suit le 31 juillet 2004, et qu'en conséquence, selon le calendrier de l'opération financière envisagée, les porteurs ayant exercé leur droit d'attribution pendant cette période, pourront ou non participer à cette opération financière.

Les droits des porteurs d'OCEANE restant en circulation seront préservés par un ajustement des ratios d'attribution des OCEANE, conformément aux modalités prévues dans le prospectus définitif visé le 25 avril 2002 par la Commission des opérations de bourse sous le numéro 02-454 pour les OCEANE émises le 3 mai 2002 et dans le prospectus visé le 16 octobre 2003 par la Commission des opérations de bourse sous le numéro 03-902 pour les OCEANE émises le 24 octobre 2003.

Un avis portera à la connaissance des porteurs d'OCEANE les nouveaux ratios d'attribution, ainsi que la date de reprise de l'exercice du droit à l'attribution d'actions.